SCI du Chalet Mme Albert 18 avenue de la Bourdonnais 75007 Paris

> Commissaire Enquêteur Mairie Serraval

> Paris, le 3 janvier 2019

Lettre RAR

Par courriel: plu.enquete.publique@serraval.fr

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

La SCI du Chalet est propriétaire des parcelles au cadastre 609, 610, 611 et 612.

Les observations que nous souhaitons formuler sont les suivantes : La parcelle 619 à proximité des parcelles sus-mentionnées était classée dans le précédent PLU (Art. 7UA) Espace Boisée Sensible pour son intérêt écologique et boisé. Le projet de nouveau PLU lui conserve ce même statut. Pour les raisons ci-dessous, nous souhaitons qu'il en soit ainsi :

- Cette parcelle bordée d'un ruisseau contient de magnifiques arbres fruitiers centenaires
- Elle permet aux vaches de la GAEC des Fougères de paitre paisiblement
- La présence de cette zone non construite dans le hameau permet de « préserver et protéger les paysages, les espaces agricoles et naturels qui contribuent au cadre de vie agréable et au caractère rural de Serraval », objectifs poursuivis par le PLU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la SCI du Chalet, Mme Albert